

# ***La chronique ovine***

## **Des plaquettes de bois bien sèches en guise de litière**

Pour obtenir les mêmes résultats techniques et maintenir le même bien-être des animaux qu'avec la paille en litière, les plaquettes de bois doivent impérativement afficher un taux de matière sèche de 80 % minimum lors de leur utilisation. Un itinéraire technique précis est par conséquent à respecter scrupuleusement du déchiquetage à l'étalement en litière. La première étape concerne la fabrication des plaquettes. Le déchiquetage doit être réalisé lorsque le bois est encore vert, après la taille ou la coupe avec un délai maximum de 3 à 4 mois. Le tas de plaquettes sèche ensuite à l'air libre ou bien à l'abri (sous un hangar par exemple mais jamais dans un endroit complètement clos), toujours sous la forme d'un dôme de 3 m de haut minimum. S'il est en extérieur, il est important de créer des pentes régulières pour que l'eau ne s'infilte pas. Il est également possible de le couvrir d'une bâche pour éviter les pertes. La durée du séchage du tas est de 3 à 6 mois et ne nécessite aucune intervention. Le prix d'intérêt des plaquettes de bois en litière est de l'ordre de 9,5 € le MAP (équivalent d'un m<sup>3</sup> de plaquettes) pour un prix de la paille à 100 € la tonne par exemple. Pour connaître le mode d'emploi : « *des plaquettes de bois en litière pour les brebis et les agneaux* » sur [ciirpo.idele.fr](http://ciirpo.idele.fr) et [inn-ovin.fr](http://inn-ovin.fr).



Photo semaine 23-24

Légende : le tas de plaquettes sèche sous la forme d'un dôme de 3 m de haut minimum

CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

*Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire*